



Site de la TIRU d'Ivry, le 21 mars 2023

Les grèves qui s'enracinent et se développent dans la filière de la collecte et du traitement des déchets montrent la voie : nos mobilisations sont plus que jamais légitimes pour obtenir le retrait pur et simple de cette réforme.

Depuis le 19 janvier, et plus particulièrement depuis le 6 mars 2023, nos trois fédérations se sont unies pour organiser la grève dans l'ensemble de la filière de la collecte et du traitement des déchets. Sur Paris, la grève a un impact total dans plus de la moitié des arrondissements, générant un stock d'ordures ménagères non collectées de plus de 10 000 tonnes. Les 3 incinérateurs (Ivry, Issy-Les-Moulineaux, Saint-Ouen) sont bloqués par l'action du personnel, en grève à 100%.

Communiqué

Dans plusieurs agglomérations et métropoles, la grève est ou a été reconduite, comme à Saint-Brieuc (depuis le 7 mars), à Marseille, à Nantes, à Orléans, Le Havre, Le Mans, Dieppe, Cherbourg, Rennes, Antibes, Béthune, Bourgueil, Angers, Libourne, Agen, Saint-Omer ... Dans le privé, la grève est totale chez Pizzorno dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Elle touche d'ores et déjà les entreprises Derichebourg, Veolia, Suez, Urbaser dont la rentabilité est à mettre en relation avec la précarité de leurs salariés !

Le passage de la loi par un 49.3, non seulement n'a pas atténué la détermination des grévistes, mais l'a bien au contraire renforcée. Pour les grévistes dans les entreprises privées qui subissent une pression et répression patronales permanentes comme pour les fonctionnaires parisiens grévistes, dont le droit de grève est bafoué par des ordres de réquisition arbitraires, le 49.3 ne fait que se rajouter à la remise en cause des libertés démocratiques et syndicales.

49.3 ou pas, cette loi est pour nous illégitime : oui nous l'affirmons, remettre en cause nos conquies sociaux les plus fondamentaux, nos régimes de retraite, vouloir nous faire travailler deux ans de plus sont des mesures illégitimes et nous continuons d'en exiger l'abrogation. Les 9 voix qui ont manqué pour faire adopter la motion de censure contre le gouvernement ne rendent pas cette loi légitime.

Ce que nous voulons ? Dans un premier temps, un départ à 57 maximum et à taux plein pour l'ensemble des éboueurs, dans le public et dans le privé, et un départ à 60 maximum à taux plein pour l'ensemble des salariés de ce pays. L'abrogation de la loi Macron d'augmentation de la durée de cotisation sera un point d'appui pour l'ensemble de nos revendications.

C'est pourquoi, nous nous inscrivons dans les termes du communiqué de presse de la CGT publié le 20 mars : « Le 23 mars (jour de la prochaine journée nationale de manifestations), et après si nécessaire, la CGT appelle les travailleurs actifs, retraités, privés d'emplois et la jeunesse à participer massivement aux grèves reconductibles et aux manifestations sur l'ensemble du territoire, toujours plus fort, jusqu'au retrait de la réforme et à leur donner une dimension historique ».

D'ores et déjà, plusieurs assemblées générales ont décidé de reconduire la grève jusqu'à vendredi, ou comme à Paris jusqu'au lundi 27 mars.

Nous lançons un appel à tous les collègues de la filière, du secteur public, du privé, dans les centres d'incinération et de traitement : partout discutons, dans l'unité syndicale la plus large, pour rejoindre le mouvement, le renforcer et, par la grève, obtenir le retrait de cette réforme qui voudrait nous condamner à travailler deux ans supplémentaires.

Afin de faire le point sur la situation, nous organisons une conférence de presse, mercredi 22 mars 2023 à 14 heures sur le site de la TIRU d'Ivry (Paris 13^e)